



Contenu du message

Expéditeur : "Jean-Luc Guilhot" <cc.aurignac@wanadoo.fr>

[Redacted content]

Destinataire :

[Redacted content]

Date : 20/03/09 17:58

Objet : AG du 30 mars 2009

Voir l'entête complet

Madame, Monsieur

Je vous informe que le Conseil Communautaire se réunira le **lundi 30 mars prochain, à 20 h 30**, dans les locaux de la CCCA. L'ordre du jour sera le suivant :

- élection d'un membre du Bureau,
- décision sur le devenir du service de portage de repas,
- fixation du prix du montage de chapiteau,
- budget 2009,
- Questions diverses.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Jean-Luc GUILHOT.

**PROCES-VERBAL**  
**DU CONSEIL COMMUNNAUTAIRE**  
**DU 30 MARS 2009**

\*\*\*\*\*

**Etaient présents :**

Alan : Jean-Luc GUILHOT  
Progreso DELGADO  
Ludovic BOURGOIS  
Jean-Luc SOUDAIS

Aulon : Michel FITTE  
Roger FAURE  
Marie-Luce GASPIN

Aurignac : Pierre MARQUOIS  
Jean-Michel LOSEGO  
Claude SOULA  
Daniel BERNADETS  
Nicole CISTAC  
François ESQUERRE  
Daniel CAZENAVE (délégué suppléant représentant Jean-Pierre VALLIERE)  
Jean-Marc VIGUIE  
Nicole SAMOUEILLAN

Bachas : Eric DINNAT (délégué suppléant remplaçant Marcel BERGES)  
Thierry VIGNEAUX

Benque : Jean-Claude LASSERRE  
Arnaud LANDEMAINE

Boussan : Patrick BOUBE  
Marie-Jo LABAT

Bouzin : Alain PASSAMENT  
Olivier BOYER

Cassagnabère-  
Tournas : Bernard DISCORS  
Jean-Pierre JOUFFREAU  
Joël MARIBON-FERRET  
Danielle LUTHRINGER

Cazeneuve-  
Montaut : Robert BLANC

Eoux : Didier BARTHE

Esparron : André MASSARIN  
Jean-Claude LAJOUS

LATOUE : Jacques FERAUT  
Pierre BOSCH  
Christian SAUX

Montoulieu  
Saint-Bernard : Camille SORS  
Jean-Pierre JACQUEMART

Peyrissas : Didier FRECHOU

Peyrouzet : Philippe LAGRANGE  
Michel SIGU

Saint-André : André FORT (délégué suppléant représentant Jean de GALARD)  
Eliane RAULET

Saint-Elix  
Séglan : Danielle ADER

Samouillan : Michel CHRETIEN  
Jean MAURUC

Terrebasse : Francis DIGNAT  
Thomas FAURE

**Etaient excusés :**

Aulon : Georges BRANGE

Eoux : Monique REY

Latoue : Serge LABEDA

**Etaient absents :**

Aurignac : Bernard DREHER

Peyrissas : Maryline VINSONNEAU

Saint-Elix  
Séglan : Jean-Michel SUSPENE

Présents : 47  
Excusés : 3  
Absents : 3

**TOTAL : 53** (Un délégué de Cazeneuve n'étant toujours pas élu).

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance.

Monsieur JACQUEMART est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 19 mars est approuvé à l'unanimité.

### **I. Election d'un membre du Bureau :**

Monsieur le Président présente Madame Josiane TESSER, nouveau Maire de Cazeneuve-Montaut et annonce l'élection d'un membre du Bureau.  
Mme Josiane TESSER est seule candidate.

Le vote se déroule à bulletin secret.

Votants : 45  
Exprimés : 44  
Nuls : 1

Josiane TESSER est élue par 44 voix sur 45.

### **II. Prix du montage du chapiteau :**

Monsieur le Président propose d'entériner les tarifs suivants :

- 3€/m<sup>2</sup> pour les communes et associations du canton (même tarif que les années précédentes),
- 11 €/m<sup>2</sup> pour les collectivités et associations hors canton.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **III. Questionnement sur le devenir du service de portage de repas et budget 2009 :**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que le Bureau et la commission finances du 26 mars ont décidé de proposer, à une large majorité, de stopper ce service en régie et de le déléguer à un prestataire extérieur à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009.

Deux prestataires s'engagent à reprendre le service.

Le budget 2009 du portage sera donc présenté sur 6 mois.

Francis DIGNAT souhaite intervenir en tant que président de la commission 5. il explique que la sous commission qui s'occupe plus particulièrement du portage de repas a travaillé pour tenter d'apporter une solution à ce problème.

*[Didier BARTHE arrive à 21 h 00].*

Le service est certes déficitaire et le fournisseur éloigné. Toutefois, l'institut Dabeaux se propose d'assurer la fabrication des repas sur la base de 5 €.

Monsieur DIGNAT a réalisé une tournée de portage en compagnie de la personne des services techniques qui assurait le service ce jour-là. Il en conclue d'abord à un organigramme surdimensionné par rapport au besoin.

Partant de ce constat, il a imaginé et chiffré une organisation différente.

Il lui semble extrêmement gênant de sous-traiter une activité sociale à un privé qui n'aura d'autre objectif que son propre profit. Il y a actuellement 26 bénéficiaires de ce service sur le canton, dont certaines personnes, âgées et isolées, laissent la clef de leur domicile à disposition du livreur ; cela est difficilement imaginable avec un livreur privé.

La question qu'il se pose est de savoir s'il est pertinent, d'un point de vue politique et stratégique, de sous-traiter cette activité.

Selon lui, le travail de la commission a démontré qu'il était possible d'assurer cette activité en en réduisant le coût et en ramenant la subvention du budget général entre 6 000 et 10 000 €, ce qui représenterait un déficit de 1 €/repas au lieu de 7 € actuellement.

Ce serait à son sens une erreur stratégique grave que de sous-traiter cette activité.

Il s'exprime également en tant que président de TREMLIN, association qui s'occupe de personnes en situations précaires. Il cite l'exemple de la banque alimentaire, dont l'activité connaît hélas une croissance exponentielle.

La CCCA a besoin de voir sa politique totalement réorientée : on s'occupe beaucoup trop des structures et pas assez des hommes.

Jean-Pierre JACQUEMART lui demande comment il a pu passer d'un budget de 40 000 € à un budget de 7 000 €

Francis DIGNAT lui répond qu'il a diminué le kilométrage du camion (puisque le fournisseur serait l'institut Dabeaux et non plus l'hôpital de Lannemezan) mais aussi les charges salariales. Il propose d'ailleurs à chaque délégué de faire la tournée une fois afin de se rendre vraiment compte de la réalité des choses.

*[ Didier FRECHOU arrive à 21 h 10 ]*

Pierre MARQUOIS prend la parole : il a participé à la réunion du Bureau qui a eu lieu de concert avec la commission finances. Le portage de repas s'est soldé par un large déficit en 2008. Ceux qui pensent pouvoir gagner 30 000 € en présentant un nouveau budget se trompent, assurément. Ayant réalisé des opérations de gain de productivité dans sa carrière professionnelle, il peut assurer que gagner entre 10 et 15 % relève déjà presque de l'exploit. Or, pour gagner 30 000 € sur le budget du portage de repas, il faudrait gagner plus de 40 %, ce qui est totalement irréalisable.

Il prend l'exemple de la facturation que Francis DIGNAT n'a pas intégrée au budget du portage, pensant qu'elle pouvait être effectuée par d'autres personnes. Il n'en reste pas moins que ces personnes seront payées pour cela et qu'il est évident que cela aura un coût, même si ce coût n'est pas supporté par le budget du portage.

Aujourd'hui, continuer à assurer ce service en régie reviendrait à donner 1 000 € à 20 familles du canton. S'il est nécessaire de faire du social, il faut définir des priorités, ce qui signifie aider les personnes qui se trouvent dans les situations les plus critiques et donc, faire du « cas par cas ». Ce n'est que dans ce sens qu'une politique sociale se révélera pertinente.

Francis DIGNAT rappelle que la vocation de la commission 5 était simplement de proposer une orientation au Conseil Communautaire. Elle n'a pas eu le temps matériel, ni les moyens, d'approfondir réellement le budget.

Il y a toutefois un aspect politique non négligeable : qu'on le veuille ou non, le social représente une activité qu'il faudra développer. Dans l'avenir, on va assister à un vieillissement de la population et toutes les politiques actuelles vont dans le sens du maintien à domicile des personnes âgées. Or, le service de portage de repas contribue à cette politique. Il y a parfois des choix courageux à faire et aujourd'hui, il n'y a qu'une alternative : soit on oublie le problème des personnes âgées, soit on continue à livrer des repas.

Nicole SAMOUILLAN s'interroge sur le devenir du personnel affecté à ce service. Elle fait par ailleurs remarquer que l'on se pose moins de questions pour voter 15 000 € de subvention à la MARPA, alors que cet établissement ne concerne que 18 personnes, ce à quoi Pierre MARQUOIS lui répond que ce sont là deux problématiques totalement différentes et que l'on ne règle pas un problème en en soulevant un autre.

Concernant le devenir du personnel, Monsieur le Président lui répond que l'un des agents est désormais mis à disposition pour assurer du secrétariat de mairie, à ce jour à hauteur de 21 h 30 hebdomadaires, le restant étant consacré au secrétariat des services techniques (rédaction des arrêtés de voirie...). Le second agent, actuellement en congés maladie depuis le 10 février sera, lors de son retour et après avis de la médecine du travail, affecté au gardiennage de la déchetterie, l'actuel gardien rejoignant dès lors l'équipe de voirie des services techniques comme chauffeur.

Francis DIGNAT fait remarquer que, selon une logique économique, l'ensemble des élus a décidé d'augmenter l'activité de voirie en régie. Pourquoi ne pourrait-il pas en être de même pour le portage de repas ?

Michel CHRETIEN tient à redire devant l'Assemblée ce qu'il a déjà dit en Bureau et commission finances : il ne s'agit pas de supprimer un service mais de le gérer différemment et de manière à limiter au maximum le déficit de la Communauté de Communes. Il est donc parfaitement d'accord pour l'externalisation.

Jean-Claude LAJOUS argumente que le social coûtera toujours cher. Visiblement, il faudrait tripler le nombre de repas pour que le service devienne rentable. Le kilométrage constitue un réel problème. Il serait peut-être pertinent d'essayer, sur 5 ou 6 mois, de réaliser le service avec Dabeaux qui est tout de même plus proche que Lannemezan. Nous avons un système qui existe ; plutôt que de le supprimer, pourquoi ne pas tenter de le pérenniser en en diminuant les coûts ?

Jean-Marc VIGUIE ne trouve pas du tout farfelue la solution de déléguer ce service déficitaire, à partir du moment où il peut continuer à être assuré par un prestataire privé.

Pierre MARQUOIS persiste à penser que toutes les solutions proposées pour conserver ce service en régie ne sont pas crédibles. Il reprend l'expression de Francis DIGNAT selon laquelle « il faut parfois savoir prendre des décisions

courageuses » : l'arrêt de ce service en régie en fait partie. Il revient aux élus de l'assumer.

Jean-Michel LOSEGO ajoute qu'un privé pourra mieux amortir le service car les repas qu'il livrera sur le canton viendront nécessairement se rajouter à d'autres repas et à un service préexistant.

Jean-Marc VIGUIE fait remarquer que les 18 ou 20 repas journaliers que livre la CCCA sont trop peu nombreux pour constituer un véritable service.

Monsieur le Président ajoute que la CCCA n'a pas le monopole de ce service sur le canton et que 3 autres prestataires viennent également y livrer des repas (Sodexo, les Genevriers, Le Béarnais).

Francis DIGNAT constate que ce sont des concurrents qui sont venus nous prendre des parts de marché.

Patrick BOUBE prend la parole : si la CCCA a, en 2003, mis en place ce service, c'est qu'un besoin avait été identifié, notamment suite au travail d'une commission menée par Michel CABE.

Le besoin, sur le territoire, existe bel et bien, mais il n'y a pas la demande. Il ne pense pas que le coût du repas soit au cœur du problème (le conseil municipal de Boussan a lancé une opération « 1 repas offert » qui n'a eu aucun écho), ni la qualité. C'est à ses yeux un problème de culture. Il ne pense pas non plus, comme cela a pu être dit ici ou là, que l'ADMR concurrence le service. Cette association a au contraire un rôle social important à jouer.

Aujourd'hui, une collectivité locale ne peut pas se permettre de se substituer à l'Etat en matière de social. Il ne faut pas oublier que les élus sont responsables des deniers publics. Partant, un déficit tel que celui du portage de repas n'est pas acceptable. On ne peut légitimement pas augmenter les impôts comme on s'appête à le faire et perdre 50 000 €/an sur un seul service.

Thomas FAURE lui répond que si l'on augmente les impôts et que l'on supprime un service, les gens comprendront certainement encore moins.

Il reste 6 mois pour terminer l'année 2009. Pourquoi ne pas laisser sa chance à la commission 5 de proposer une nouvelle organisation et faire un bilan à la fin de l'année ?

Monsieur le Président souhaite maintenant mettre la décision au vote.

La question est la suivante : êtes-vous pour ou contre l'externalisation du service à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009 ?

Francis DIGNAT demande s'il est possible de voter à bulletin secret.

Monsieur le Président lui répond que oui, à condition que les 2/3 de l'Assemblée au moins le demande. Après consultation des délégués, les 2/3 ne sont pas atteints. Le vote se fera donc à main levée.

Pour l'externalisation : 26  
Contre : 14

Abstentions : 5

*La décision de stopper le service en régie et de l'externaliser est adoptée.*

Monsieur le Président présente le budget du portage de repas sur 6 mois.

Marie-Jo LABAT demande s'il est possible d'apporter une aide aux plus démunis.

Monsieur le Président lui répond que cela doit passer par la création d'un Centre Intercommunal d' Action Sociale (CIAS) qui, précise t-il, n'engendre pas la dissolution des CCAS (il suffit simplement que les compétences soient différentes).

Vote sur le budget du portage de repas :

Pour : 33

Contre : 8

Abstentions : 4

*Le budget du portage de repas est adopté.*

#### **IV. Budget général :**

Monsieur le Président fait lecture des dépenses de fonctionnement.

Jean-Claude LAJOUS souhaiterait que l'on reconsulte pour les assurances.

Monsieur le Président lui répond que la consultation est en cours.

Jean-Marc VIGUIE demande pourquoi une telle augmentation à l'article 6188 (autres frais divers).

Monsieur le Président lui répond que la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) passe de 8 € à 13 € la tonne, suite au Grenelle de l'Environnement.

Il est prévu 52 062 € de subventions aux associations.

Le CA et le Bureau de la MARPA ont sollicité la CCCA pour une subvention de 15 000 € qui ne sera versée que si nécessaire.

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 2 216 940 €

Monsieur le Président fait lecture des recettes de fonctionnement .

Il est proposé de maintenir le taux de la TEOM à 12,5 %.

Concernant les contributions directes, le coefficient proposé est de 1,199979.

La TP resterait à 14,17 % sachant que 2009 est la dernière année de lissage des taux.

L'augmentation proposée pour les 3 taxes donnerait les taux suivants :

- TH : 4,36 %

- FB : 6,43 %

- FNB : 29,96 %

Cela amènerait un produit de 450 500 € pour les taxes dites « ménages » et 205 016 € pour la TP.

Le total des recettes de fonctionnement s'équilibre avec les dépenses à hauteur de 2 216 940 €.

Monsieur le Président fait lecture des dépenses et des recettes d'investissement qui s'équilibrent à hauteur de 1 060 070 €.

L'équilibre réel est respecté avec un différentiel positif de 22 148 €.

Thomas FAURE souhaiterait que soient établies des fiches de coût par secteur (voirie, logement, etc...) mentionnant les recettes et les dépenses, ceci afin de mieux percevoir l'activité de la CCCA.

Michel FITTE fait montre d'une certaine inquiétude quant à l'augmentation de l'imposition. Il fait remarquer que, d'un côté, on supprime un service, le portage de repas, et de l'autre, on augmente les impôts de 20 %. Il souhaite par ailleurs que l'externalisation du service ne soit pas synonyme de la mort du service. Il réaffirme son opposition à une augmentation de 20 % de la fiscalité.

Monsieur le Président fait passer au vote des taux d'imposition et du budget :

Imposition :

• TEOM à 12,5 % (inchangé par rapport à 2008) :	Pour :	46
	Contre :	0
	Abstention :	1

*Le taux de la TEOM est adopté à hauteur de 12,5 %.*

• TH à 4,36 %	Pour :	30
• FB à 6,43 %	Contre :	14
• FNB à 29,96 %	Abstentions :	3

*Les taux des trois taxes « ménages » sont adoptés à hauteur de 4,36 % pour la taxe d'habitation, 6,43 % pour le foncier bâti et 29,96 % pour le foncier non bâti.*

Budget 2009 :

Pour :	33
Contre :	10
Abstentions :	4

*Le budget 2009 est adopté.*

**V. Marchés A Procédure Adaptée (MAPA) 2009 :**

Comme il se doit, Monsieur le Président fait lecture des MAPA de l'année 2009. Ceux-ci concernent exclusivement les fournitures scolaires et s'élèvent à 7 083,60 € TTC pour le fournisseur PICHON et à 4 895,03 € TTC pour le Fournisseur TECHNI BUREAU.

**VI. Pronomades saison 2009 :**

Monsieur le Président annonce les spectacles de cette année :

- 2 mai à 18 h 00 à ALAN (gratuit),
- 4, 5 et 6 juin à 21 h 00 à AULON (payant),
- 4 octobre à 17 h 00 à CASSAGNABERE-TOURNAS (gratuit),
- 14 novembre à 21 h 00 à AURIGNAC (payant).

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 55.**

\*\*\*\*\*